

20^{ème} TRIATHLON DE LA VILLE D'ISTRES 2016

Règlement spécifique de la manifestation

Article 1 : Préambule au règlement spécifique de la manifestation

Le règlement général de la manifestation est celui établi pour 2016 par la Fédération Française de Triathlon. Chaque participant se doit de le connaître et de l'appliquer.

Le code de la route doit être respecté en toutes circonstances et tout au long de l'épreuve.

Le drafting (aspiration- abri) est interdit sur la partie cycliste

Article 2 : Présentation de la manifestation

Le 20^{ème} Triathlon de la ville d'Istres 2016 est une manifestation compétitive agréée FFTRI proposant, le Dimanche 4 Septembre 2016, 2 épreuves de triathlon : 1 épreuve format XS individuelle ou relais et 1 épreuve format M individuelle ou relais.

L'épreuve XS est ouverte à partir de la catégorie minime (nés en 2002 et avant)

L'épreuve M est ouverte à partir de la catégorie junior (nés en 1998 et avant)

Article 3 : Lieu de la manifestation

Les 2 triathlons se dérouleront à l'Etang de l'Olivier à Istres pour la partie natation,

Pour la partie vélo XS, les concurrents emprunteront une partie de la route du Delà

Pour l'épreuve M les concurrents prendront la route du Delà, feront un tour vers Grans/Cornillon et retourneront à Istres par la route du Delà

La course à pied format XS se fera à l'Esplanade de l'Olivier et 1 tour de l'Etang de l'Olivier pour le format M.

Le parc à vélo sera également situé sur l'Esplanade de l'Olivier.

Le retrait des dossards, la tente des arbitres, le sas pour déposer les affaires personnelles, le local de contrôle anti-dopage, les espaces partenaires, ainsi que la remise des prix se feront également sur l'Esplanade de l'Olivier.

Article 4 : Distances des épreuves de la manifestation

Format XS : Natation : 400 mètres / Vélo : 11 Km/ Course à pied 2.5 Km

Format M : Natation : 1500 mètres / Vélo : 41 Km/ Course à pied 10 Km

Article 5 : Droit d'inscription aux épreuves de la manifestation :

Format XS :

De la date d'ouverture des inscriptions jusqu'au mercredi 31 août 2016 sur le site www.e-inscrit.fr

→ Licenciés FFTRI 18 €

→ Non Licenciés 20 € (dont 2 € de passcompétition)

→ Relais 18€ + 2€ de passcompétition par membre du relais non licencié

Le jour de l'épreuve :

→ Licenciés FFTRI : 20€

→ Non Licenciés : 22 € (dont 2€ de passcompétition)

→ Relais 20€ + 2€ de passcompétition par membre du relais non licencié

Format M :

De la date d'ouverture des inscriptions 31 août 2016 sur le site www.e-inscrit.fr

→ Licenciés FFTRI 40 €

→ Non Licenciés 40 € + 30 € de passcompétition = 70€ au total

→ Relais 45€ + 5€ de passcompétition par membre du relais non licencié

Le jour de l'épreuve :

→ Licenciés FFTRI : 50€

→ Non Licenciés 50 € + 30 € de passcompétition = 80€ au total

→ Relais 50€ + 5€ de passcompétition par membre du relais non licencié

Article 6 : Nombre maximum de participants aux épreuves de la manifestation

Le nombre maximal de participants est fixé à :

Format XS : 200 individuels + 40 relais

Format M : 300 individuels + 40 relais

Article 7 : Programme de la manifestation

07.30-09.30	Inscriptions et retrait des dossards XS
08h30	Ouverture du parc à vélo XS
09h40	Fermeture parc vélo XS
09h45	Exposé de course épreuve XS
10h00	Départ féminines XS
10h05	Départ hommes XS
10h30-12h30	Inscriptions et retrait des dossards M
10h45	Arrivée du premier concurrent XS
11h10	Arrivée du dernier concurrent XS
11h30	Remise des récompenses XS
11h30	Ouverture parc à vélo M
12h40	Fermeture parc vélo M
12h45	Exposé de course épreuve M
13h00	Départ féminines M
13h05	Départ hommes M
15h20	Arrivée du premier concurrent M
16h30	Arrivée du dernier concurrent M
17h15	Remise des récompenses M

Article 8 : droit à l'image

Tous les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation des sons et images enregistrés durant la manifestation et ce pour une durée indéfinie.

Article 9 : Dotation

Une dotation offerte à tous les participants.

Article 10 : Récompenses

Sur l'épreuve XS :

Scratch :

1ère fille : 1 coupe + 1 lot

2ème fille : 1 coupe + 1 lot

3ème fille : 1 coupe + 1 lot

1er garçon : 1 coupe + 1 lot

2ème garçon : 1 coupe + 1 lot

3ème garçon : 1 coupe + 1 lot

Catégories :

1er minime : fille et garçon : 1 coupe + 1 lot chacun

1er cadet : fille : fille et garçon : 1 coupe + 1 lot chacun

1er junior : fille et garçon : 1 coupe + 1 lot chacun

1er sénior : fille et garçon : 1 coupe + 1 lot chacun
1er master : fille et garçon : 1 coupe + 1 lot chacun

1ère fille non licenciée : 1 coupe + 1 lot
1er garçon non licencié : 1 coupe + 1 lot

Relais

1ères filles : 3 médailles + 3 lots
1ers garçons : 3 médailles + 3 lots
1ers « mixte » : 3 médailles + 3 lots

Sur l'épreuve M :

Scratch :

1ère fille : 1 coupe + 1 lot
2ème fille : 1 coupe + 1 lot
3ème fille : 1 coupe + 1 lot

1er garçon : 1 coupe + 1 lot
2ème garçon : 1 coupe + 1 lot
3ème garçon : 1 coupe + 1 lot

Catégories :

1er junior : fille et garçon : 1 coupe + 1 lot chacun
1er sénior : fille et garçon : 1 coupe + 1 lot chacun
1er master : fille et garçon : 1 coupe + 1 lot chacun

1ère fille non licenciée : 1 coupe + 1 lot
1er garçon non licencié : 1 coupe + 1 lot

Relais

1ères filles : 3 médailles + 3 lots
1ers garçons : 3 médailles + 3 lots
1ers « mixte » : 3 médailles + 3 lots

Article 11 : Annulation

En cas d'annulation (à l'exclusion des cas de force majeure), 50% des droits d'inscriptions resteront acquis à l'organisation.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours, en cas de force majeure.

En particulier la partie natation sera remplacée par une course à pied si les conditions météo ne permettent pas son déroulement en toute sécurité.

Article 12 : retrait des dossards

Pour les concurrents inscrits sur internet, le retrait des dossards, le jour de la course, se fera sur présentation de la carte d'identité

Pour les concurrents s'inscrivant sur le jour de la course, le retrait des dossards s'effectuera sur présentation de la licence FFTRI 2016 pour les licenciés ou un certificat de non contre indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'un an le jour de la course pour les non-licenciés + présentation de la carte d'identité.

Pour les mineurs non licenciés FFTRI, une autorisation parentale sera requise.

L'envoi de ces documents par courrier ou internet avant la course ne dispense pas de leur présentation le jour de l'épreuve.

Article 13 : Puces électroniques

Toute puce électronique servant au chronométrage de la course non rendue à l'issue de celle-ci sera facturée 60€ au concurrent

Article 14 : Responsabilités

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé en cas d'accident provoqué par le non respect du code de la route, en cas de vol ou perte d'objets, ou en cas de non respect par le concurrent des consignes de l'organisateur, des arbitres, du service médical et du présent règlement.

Article 15 : Modifications

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement, jusqu'au 30 Juin. La version modifiée serait publiée sur le site www.eventicom.fr et sur le site www.istres-triathlon.fr